

SALAIRES ET RÉMUNÉRATIONS
UNE ACTION CONTINUE DE LA CFDT



UN SUJET MAJEUR, UNE ACTION CONTINUE

La question des salaires et de la rémunération est au cœur de toutes les préoccupations. La crise aggrave la situation et détériore les conditions de vie. Face à la situation, la cfdt agit. Retour sur plus d'une année d'actions et de négociations menées par la CFDT Cheminots.

1

14 septembre 2021

La crise sanitaire, bien présente, a posé un grand nombre de problématiques dont celle des rémunérations. La mise en place de l'APLD, négociée et obtenue par la CFDT, permet de compenser les impacts.

La CFDT pose ses revendications (augmentation générale et de la prime de travail, 13ème mois pour tous, prime Covid, revalorisation des indemnités de nuit, dimanche et fêtes, compensation des effets de l'arrêt du recrutement au statut, ...). La CFDT, rassemblée en nombre devant le siège de la SNCF à Saint-Denis, fait entendre sa voix et impose ses thèmes.

2

17 novembre 2021

Le 17 novembre se tient la table ronde sur les salaires. La CFDT obtient du concret et des mesures attendues depuis de trop nombreuses années : revalorisation de la prime de travail, majoration des contingents en niveaux, équivalence des mesures pour les salariés contractuels, création des PR 14, 21 et 36 et d'un onzième échelon.

3

6 juillet 2022

La crise économique et énergétique s'enracine. L'inflation explose et la CFDT martèle la nécessité de prendre des mesures d'urgence. Mobilisée avec CGT, UNSA et Sud Rail, la CFDT Cheminots négocie un premier paquet de mesures :

- # 1. Réévaluation générale de 1,4% du point d'indice,
- # 2. Revalorisation de 400€ brut (annuelle) pour l'ensemble des agents,
- # 3. Augmentation de 100 euros de la prime de vacances,
- # 4. Revalorisation des EVS de production et des allocations de déplacements.

4

14 septembre 2022

Le rendez-vous de branche du 14 septembre 2022 a permis de négocier une augmentation des salaires minimums de branche. Compte-tenu des effets de l'inflation et de la réévaluation du SMIC en 2022, l'urgence était réelle.

La CFDT, responsable, fait donc le choix de signer l'accord de branche. Cette étape est nécessaire pour pouvoir, ensuite, peser sur l'entreprise.

5

29 septembre 2022

La CFDT Cheminots a continué à pousser en s'inscrivant dans la démarche unitaire et l'appel à la grève le 29 septembre. La mobilisation des cheminots démontre, une fois de plus, les attentes très fortes sur cette question des rémunérations.

Concernant les salaires, la CFDT est constante. Depuis un an, certaines OS ont fait le choix d'être un coup dans l'action, un autre non. C'est leur choix. Les justifications sont parfois hasardeuses mais elles leurs appartiennent. La CFDT, elle, ne varie pas et agit avec cohérence.



